ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul

Question écrite n° 91201

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les études des artisans taxis en ce qui concerne l'article 76 de la loi organique relative aux lois de finances. En effet, celui-ci établit une base d'imposition à 125 % des revenus déclarés pour les très petites entreprises en nom propre, pénalisant, selon la profession, tout particulièrement les entreprises de taxi. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il compte prendre pour répondre aux légitimes préoccupations de ces petites entreprises.

Texte de la réponse

L'intégration des effets de l'abattement de 20 % dans les taux du barème progressif de l'impôt sur le revenu s'accompagne corrélativement, par souci d'égalité et d'équité, de l'application de mesures de correction aux revenus qui ne bénéficiaient pas de cet avantage. Ainsi, le 4° du I de l'article 76 de la loi de finances pour 2006 prévoit que les revenus passibles de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices non commerciaux ou des bénéfices agricoles, réalisés par des contribuables soumis à un régime réel d'imposition qui ne sont pas adhérents d'un centre de gestion ou d'une association agréés, sont multipliés par un coefficient égal à 1,25. Ce dispositif maintient ainsi à l'identique l'avantage fiscal résultant de l'adhésion à un organisme agréé et témoigne de la reconnaissance matérielle du rôle essentiel que jouent ces organismes, ainsi que de l'enjeu économique important qu'ils représentent. Cette mesure devrait par suite répondre aux préoccupations évoquées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Yannick Favennec
Circonscription : Mayenne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91201
Rubrique : Impôt sur le revenu
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3549
Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5431